



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
28 novembre 2018
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 22 octobre 2018, à 15 heures

Président : M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala)

Puis : M. Braquetti (Vice-Président) (Monaco)

Sommaire

Point 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (A/73/455)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/73/63-E/2018/8, A/73/320, A/73/320/Corr.1, A/73/320/Add.1 et A/73/320/Add.1/Corr.1)

1. **M^{me} Barthelemy** (Directrice du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2018 (A/73/63-E/2018/8), dit souhaiter mettre en lumière les principales évolutions en matière de financement présentées dans le rapport.

2. Premièrement, le montant total des contributions pour les activités opérationnelles de développement a atteint 29,5 milliards de dollars en 2016, soit près de 8 % de plus qu'en 2015. Le montant des ressources de base a également augmenté de 5 %, après deux années consécutives de baisse. Depuis 2002, le montant des ressources affectées au système de développement des Nations Unies a plus que doublé, compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change. Cependant, la part des ressources de base a chuté en 2016 à son niveau le plus bas, soit seulement 21,7 % du financement total. Le pacte de financement proposé par le Secrétaire général vise à faire face à cette tendance de croissance quantitative et de déclin qualitatif par la recherche de modes de financement meilleurs et plus souples.

3. Deuxièmement, le financement des activités d'assistance humanitaire a augmenté plus rapidement que celui des activités de développement. Sachant que le financement des activités humanitaires a tendance à être, par sa nature même, préaffecté, cette hausse a contribué au déclin de la part des ressources de base dans le financement total.

4. Troisièmement, dans ses résolutions sur l'examen quadriennal, l'Assemblée générale a maintes fois exhorté le système des Nations Unies à étudier les possibilités d'élargir et de diversifier sa base de donateurs. En 2016, quatre donateurs seulement représentaient 54 % des contributions reçues des gouvernements. Cette forte dépendance à l'égard d'un nombre limité de bailleurs de fonds met l'ONU dans une situation de grande vulnérabilité si l'un quelconque de

ses principaux donateurs décide de modifier sa politique.

5. Quatrièmement, l'affectation stricte de ressources autres que les ressources de base rend difficile toute allocation stratégique de ressources. Par contre, la mise en commun des ressources interinstitutions liées à des activités thématiques renforce indéniablement la cohérence et la coordination à l'échelle du système. Pour tirer parti d'économies d'échelle et faire en sorte que les financements agissent comme des centres de gravité et génèrent une plus grande cohérence à l'échelle du système, on estime que la part des ressources autres que les ressources de base à affecter à travers des fonds mis en commun par diverses institutions doit être portée à 15 % au moins contre moins de 5 % aujourd'hui.

6. Enfin, l'essentiel des dépenses affectées aux programmes de pays bénéficiaire à un nombre réduit de pays tandis que les activités opérationnelles sont dans une large mesure concentrées en Afrique. Les dépenses dans les pays les moins avancés (PMA) ont atteint un montant sans précédent, bien qu'elles aient baissé dans la part des dépenses totales, en raison notamment de la hausse des dépenses liées à l'assistance humanitaire dans les pays à revenu intermédiaire à la suite des crises en Iraq et dans la République arabe syrienne.

7. **Le Président** appelle l'attention sur la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies » (A/73/320 et A/73/320/Corr.1) et sur la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles des organisations membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport intitulé « Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies » (A/73/320/Add.1 et A/73/320/Add.1/Corr.1). Les personnes chargées de présenter ces rapports n'ont malheureusement pas pu le faire à cause de conflits de calendrier. Le texte de leurs déclarations peut cependant être consulté pour référence sur le portail PaperSmart de la Commission et les portails e-deleGATE.

b) Coopération Sud-Sud pour le développement (A/73/311, A/73/311/Add.1, A/73/321, A/73/376 et A/73/383)

8. **M. Iziraren** (Directeur adjoint aux politiques et partenariats stratégiques du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement), présentant le rapport du

Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/73/321), dit que celui-ci porte sur l'appui du système des Nations Unies pour le développement aux initiatives Sud-Sud menées par les États Membres aux niveaux national, régional et mondial aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des accords internationaux connexes durant la période biennale 2017-2018.

9. Au cours de cette période, la coopération entre les pays du Sud a progressé sur tous les fronts. Parallèlement à la coopération triangulaire, la coopération Sud-Sud a joué un rôle de catalyseur dans la mise en œuvre du Programme 2030. Plusieurs entités des Nations Unies ont davantage intégré la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs actions, notamment à la faveur de l'adoption de politiques et de programmes s'appuyant sur les ressources disponibles dans le monde en développement telles que le savoir-faire, l'expérience et la technologie.

10. Les pays en développement ont exprimé leur volonté d'accélérer le développement durable selon leurs propres règles. En réponse, les entités des Nations Unies ont placé la coopération Sud-Sud au centre de leurs priorités stratégiques. L'Organisation et les États Membres se fondent sur la coopération Sud-Sud pour améliorer l'accès des pays du Sud aux stratégies éprouvées d'éradication de la pauvreté, de sécurité alimentaire, d'innovation industrielle et de croissance économique. Avec l'urbanisation de masse attendue vers 2050, qui devrait notamment toucher le Sud, les actions menées pour promouvoir la coopération Sud-Sud entre les villes vont prendre de plus en plus de place.

11. Les commissions régionales des Nations Unies ont été à l'avant-garde des initiatives Sud-Sud destinées à mettre en place ou à renforcer des systèmes et des mécanismes essentiels à une prise de décisions efficace aux niveaux national et régional. C'est ainsi que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a créé le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie (RIMES), qui recueille des informations à moindre frais, notamment pour les dangers à fort impact et peu fréquents. Plusieurs pays ont établi des partenariats avec diverses entités des Nations Unies afin de créer des centres d'excellence et des fonds d'affectation spéciale destinés à faciliter la coopération Sud-Sud.

12. Le Secrétaire général a demandé au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud de coordonner l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du système et d'organiser régulièrement des réunions

interinstitutions afin d'échanger des connaissances et données d'expérience et de diffuser des informations sur les activités de coopération Sud-Sud de chaque entité des Nations Unies. Le Bureau a déjà tenu deux réunions à cette fin.

13. Le Secrétaire général a également encouragé les entités du système des Nations Unies à contribuer à mettre les compétences communes des centres de recherche et des réseaux d'experts actifs dans la coopération Sud-Sud au service de la mise en œuvre du Programme 2030 dans un cadre collaboratif aux niveaux national et infranational. Il a en outre recommandé que le système des Nations Unies apporte une contribution de fond à la préparation des discussions entre les États Membres dans le cadre des préparatifs liés à la tenue, en 2019 à Buenos Aires, de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

14. **M^{me} Kamioka** (Inspectrice du Corps commun d'inspection), présentant la note du Secrétaire général (A/73/311) transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies » (JIU/REP/2018/2), dit que ce rapport, qui a été préparé conformément aux résolutions 71/244 et 72/237 de l'Assemblée générale, fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des 12 recommandations contenues dans le précédent rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2011/3).

15. Depuis la publication, en 2011, de ce rapport du Corps commun d'inspection, des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre des 12 recommandations. On a ainsi établi, à l'échelle du système, des cadres d'action et des définitions opérationnelles de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. La majorité des entités des Nations Unies couvertes par l'examen ont créé, au sein de leur siège, des groupes ou des organes de liaison spécialisés et identifiés qui se consacrent à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et pris des mesures pour améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

16. La moitié des entités couvertes par l'examen a atteint l'objectif retenu dans l'examen précédent concernant l'allocation de ressources budgétaires de base et de ressources extrabudgétaires à ces deux types de coopération. Cependant, l'insuffisance des ressources mobilisées entrave considérablement la

promotion de l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

17. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a élaboré et appliqué un cadre stratégique pour la période 2014-2017 dont un des objectifs est de s'assurer du fonctionnement efficace du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Dans le souci d'améliorer encore plus ce fonctionnement, les États Membres seront consultés afin d'actualiser le Règlement intérieur et de renforcer l'ouverture et l'organisation du travail du Comité. Il est également possible de rationaliser les rapports élaborés pour l'Assemblée générale et le Comité afin de rendre le Bureau encore plus efficace.

18. La majorité des répondants au questionnaire que leur a adressé le Corps commun d'inspection se sont félicités du rôle dirigeant et de coordination que joue le Bureau dans le cadre de l'approche mise en place à l'échelle du système. Des propositions ont aussi été formulées pour améliorer le fonctionnement du Bureau dans deux domaines principaux : la mobilisation des ressources et l'échange des connaissances.

19. **M^{me} Petrova** (Secrétaire et directrice du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant l'additif à la note du Secrétaire général (A/73/311/Add.1) transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies » (JIU/REP/2011/3), dit que les organisations du système des Nations Unies ont salué la reconnaissance par le Corps commun d'inspection des progrès accomplis aux niveaux organisationnel et à l'échelle du système depuis le précédent rapport du Corps commun publié en 2011. Les entités des Nations Unies ont noté que les 12 recommandations contenues dans le rapport avaient été largement appliquées bien qu'elles s'adressaient directement à l'Assemblée générale et au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

20. Les organisations ont également reconnu que le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a joué pleinement son rôle de coordination. Elles se sont félicitées de la proposition de renforcement de ses activités d'échange de connaissances, de coordination et de mobilisation des ressources. Elles ont cependant souligné que les entités devaient être capables, de façon individuelle et avec l'appui du Bureau, de mobiliser des ressources dans le cadre de leurs mandats spécifiques. Par

conséquent, il serait bon d'examiner plus avant la proposition de création d'une stratégie de mobilisation des ressources à l'échelle du système, dont la portée et l'objet seraient clarifiés avant l'examen de la proposition.

21. **M. Gad** (Égypte), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il est essentiel de mettre pleinement en application le système redynamisé des coordonnateurs résidents conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système de développement des Nations Unies. Les deux résolutions établissent une feuille de route habilitant le système des Nations Unies à mieux exécuter les programmes de développement dans les pays et à veiller à ne laisser personne de côté. À cet égard, le Groupe salue le plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents présenté par le Secrétaire général en septembre 2018 ainsi que la tenue de la réunion mondiale du 19 octobre 2018 entre les coordonnateurs résidents et les États Membres. Le Groupe attend avec impatience la tenue dans les prochains mois des réunions techniques et plénières afin de discuter du pacte de financement et de le finaliser.

22. Dans son action, le système des Nations Unies devrait s'inspirer des principes fondamentaux suivants : premièrement, il doit s'assurer que son action soit prioritairement axée sur le développement et l'objectif fondamental d'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions. Deuxièmement, il doit respecter le principe de la prise en charge et de la direction nationales. Pour leur part, les coordonnateurs résidents s'attachent au respect, auprès des gouvernements hôtes, des notions de transparence et de responsabilité. Troisièmement, la parité entre les sexes et l'équilibre géographique sont des conditions essentielles du choix des coordonnateurs résidents. Quatrièmement, il importe de préparer et de finaliser la redynamisation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en consultation et en plein accord avec les gouvernements, à la faveur d'un dialogue ouvert et inclusif et conformément aux priorités et besoins du développement national. Cinquièmement, les coordonnateurs résidents doivent travailler en relation étroite avec les gouvernements afin de coordonner efficacement la mise en œuvre des plans-cadres. Sixièmement, il faut que la présence et la composition des équipes de pays des Nations Unies soient définies en consultation étroite avec les États Membres concernés.

23. Il est également indispensable que le financement soit durable, prévisible et suffisant afin que le système des coordonnateurs résidents assume un mandat de coordination spécial, indépendant, impartial, autonome et axé sur le développement durable. Par conséquent, les donateurs traditionnels doivent mobiliser les ressources nécessaires, les États Membres étant, quant à eux, invités à actualiser leurs engagements à l'égard des fonds d'affectation spéciale afin de combler les déficits de financement actuels. Il y a lieu en outre d'honorer de toute urgence les engagements non encore tenus en matière d'aide publique au développement (APD).

24. Les bureaux des coordonnateurs résidents doivent recruter sur le plan national des fonctionnaires qualifiés justifiant des connaissances nécessaires sur leur pays, de façon à en tirer le meilleur parti et à être plus efficace. En outre, les bureaux, équipes de pays et organismes régionaux doivent renforcer leur collaboration dans le but d'apporter le plus grand soutien possible à la mise en œuvre du Programme 2030. À ce titre, il faut préserver et renforcer le rôle des commissions économiques régionales, qui sont des instances cruciales dans la coopération intergouvernementale et l'intégration régionale. Le redéploiement du personnel doit être conduit en préservant les fonctions des commissions et la valeur ajoutée qu'elles apportent au système de développement des Nations Unies.

25. L'examen de la structure, des capacités, des besoins en ressources, du rôle et des services de développement des bureaux multipays doit être effectué en étroite concertation avec les pays concernés. Les entités des Nations Unies doivent être pleinement conscientes des implications de cet examen et prêtes à intervenir et à renforcer la mise en œuvre effective du Programme 2030 dans le cadre des bureaux plurinationaux. Le Groupe renouvelle son engagement à travailler avec le Secrétaire général, l'équipe de transition et les coordonnateurs résidents afin de mettre collectivement en œuvre le Programme 2030.

26. Si la coopération Sud-Sud est une manifestation de la solidarité entre les peuples et les pays du Sud, elle vient en complément de la coopération Nord-Sud et ne s'y substitue pas. Elle doit continuer à être guidée par les principes de respect de la souveraineté, de la prise en charge nationale des programmes et de l'indépendance nationales. La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud sera l'occasion à la fois de renforcer cette coopération et de la mettre au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

27. **M. Dang Dinh Quy** (Viet Nam), parlant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

(ASEAN), se félicite des progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale et dit que l'adoption de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale reflète l'engagement des États Membres en faveur d'une action plus cohérente, effective et efficace en matière de développement durable. L'ASEAN salue également la présentation du plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents, qui permettra d'assurer un processus de repositionnement à la fois souple et coordonné.

28. Le partenariat pour le développement entre l'ASEAN et l'ONU continue de se renforcer. De grands progrès ont été réalisés dans un éventail d'activités dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU (2016-2020) et dans des domaines contribuant à la mise en œuvre de la Vision 2025 de l'ASEAN et du Programme 2030. Un rapport conjoint sur les complémentarités entre la Vision 2025 de l'ASEAN et le Programme 2030, préparé par le Gouvernement thaïlandais, le secrétariat de l'ASEAN et la CESAP, a défini les domaines d'intervention clefs suivants : éradication de la pauvreté ; infrastructure et connectivité ; gestion durable des ressources naturelles ; consommation et production durables et résilience. Les organes sectoriels de l'ASEAN et les organismes des Nations Unies ont également fait de grands efforts pour définir des domaines d'action spécifiques et tirer pleinement parti du potentiel de leur partenariat global, notamment en améliorant la coordination dans le domaine de la réduction et la gestion des risques de catastrophes naturelles.

29. Pour réussir la réforme du système de développement des Nations Unies, il importe qu'à l'occasion du repositionnement du système, on consacre toujours les principes de prise en charge et de direction nationales. Les pays de programme doivent participer pleinement à la définition des critères présidant à la composition et au rôle des équipes de pays des Nations Unies.

30. Il est indispensable également que les coordonnateurs résidents fassent preuve de véritables qualités d'animateur pour que le système puisse obtenir les meilleurs résultats. Il faut aussi que les États Membres soient pleinement et régulièrement informés de la transition en cours dans le système des coordonnateurs résidents, notamment en ce qui concerne les critères de nomination et les mesures garantissant la parité des sexes et l'équilibre géographique.

31. De plus, la correction des déséquilibres croissants entre les montants des ressources de base et les autres ressources est particulièrement importante du point de vue de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'indépendance et de la neutralité du système de développement des Nations Unies. Pour ambitieuse qu'elle soit, la proposition du Secrétaire général relative à l'accroissement de la part des ressources de base dans les cinq prochaines années est essentielle. Les pays donateurs doivent honorer leurs engagements en matière de financement des activités opérationnelles. En parallèle, les entités des Nations Unies doivent être pleinement comptables de leurs actions sur le terrain devant les États Membres et s'employer à mieux évaluer l'impact.

32. Les pays émergents du Sud, y compris les membres de l'ASEAN, continuent de révéler le grand potentiel de la coopération Sud-Sud, comme en témoigne la hausse annuelle constante du volume des exportations intrarégionales. La participation et l'appui des donateurs traditionnels dans le cadre de la coopération triangulaire jouent également un rôle majeur dans l'accélération du développement aux niveaux national et international.

33. **M. Dzonzi** (Malawi), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que les résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale ont modifié le modèle des activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies, mais que leur application a donné des résultats contrastés. Malgré des besoins sans équivalent, les dépenses du système dans les PMA ont continué de baisser plusieurs années de suite. Cette tendance doit être immédiatement inversée par un accroissement des dépenses en faveur de ces pays.

34. Le Groupe se préoccupe tout particulièrement du fait que certaines entités du système de développement des Nations Unies n'ont pas encore inscrit les PMA dans une catégorie qui leur soit propre afin de pouvoir leur allouer une aide au développement et mettre à exécution des mesures d'appui. Une enquête menée par le Comité des politiques de développement montre que bien que les entités reconnaissent la catégorie des PMA, cela ne semble pas se traduire concrètement du point de vue des priorités et des allocations budgétaires. La plupart des entités ne s'appuient pas sur des directives opérationnelles assorties d'objectifs budgétaires clairs, pas plus qu'elles ne se fondent sur des règles d'allocations budgétaires pour les PMA, ce qui explique que les flux de ressources en direction de ces pays sont imprévisibles et fluctuants.

35. Toutes les entités du système de développement des Nations Unies devraient élaborer des directives opérationnelles adossées à des objectifs budgétaires clairs conformément à la résolution 2018/26 du Conseil économique et social relative au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Le Secrétaire général devrait aussi informer l'Assemblée générale et le Conseil des progrès accomplis à cet égard dans son rapport de 2019 sur les activités opérationnelles de développement.

36. Alors que de plus en plus de pays entrent dans le processus de retrait de la liste des PMA, il est indispensable que le système de développement des Nations Unies leur apporte un appui fort et continu pour les aider à formuler et exécuter une stratégie de transition en douceur de manière à ce que leur trajectoire de développement se poursuive même après qu'ils aient été radiés de la liste des PMA. En tant que premiers bénéficiaires de l'appui au développement, les PMA ont besoin que le système de développement des Nations Unies marque sa présence de façon plus forte et plus large.

37. Les coordonnateurs résidents et les autres hauts représentants dans les PMA doivent justifier d'une expérience et de compétences suffisantes pour faire face aux nombreux défis et priorités propres à ces pays et mettre en œuvre le Programme d'action. Cette exigence devrait être prise en compte lors de la nomination des coordonnateurs résidents.

38. Le Groupe salue la présentation par le Secrétaire général de son plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents. Il reste cependant gravement préoccupé par le financement de ce système, qui semble demeurer, jusqu'en 2020, largement tributaire des contributions volontaires. Il appartient donc aux partenaires de développement de mobiliser les ressources requises.

39. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que le système de développement des Nations Unies doit refléter la nature globale du Programme 2030, celui-ci devant être mis en œuvre en tenant compte de la nature intégrée et indivisible des objectifs de développement durable. À cet égard, la CELAC salue le Secrétaire général pour ses efforts en faveur de l'adaptation du système et attend avec impatience la pleine application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Il note également avec satisfaction le plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents. Le nouveau système devrait se préoccuper au premier chef du développement durable conformément aux cadres de

développement des Nations Unies et aux principes de prise en charge et de direction nationales.

40. S'agissant du repositionnement du système de développement des Nations Unies, il importe d'éviter l'approche sur mesure. Les options pour la restructuration à long terme des ressources régionales des Nations Unies, qui seront présentées par le Secrétaire général en mai 2019, devraient être formulées selon une approche tenant compte des spécificités de chaque région. Les commissions régionales sont incitées à favoriser et promouvoir efficacement la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en mettant à leur service les réseaux de connaissances, les partenariats et les capacités de recherche. Elles doivent renforcer l'appui technique et l'aide aux pays de leur région en matière de formulation des politiques et de recherche et collaborer, si besoin, avec les bureaux de pays des Nations Unies afin d'évaluer les domaines dans lesquels la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent avoir le meilleur impact sur le développement.

41. La CELAC appuie les actions conduites par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) au cours des 70 dernières années. Le processus de repositionnement actuellement mené dans la région devrait s'appuyer sur les forces de la CEPALC. La CELAC fera en sorte que la nouvelle structure qui naîtra de ce processus de repositionnement renforce la CEPALC dans ses fonctions, protège son mandat et soit pleinement convaincue du rôle crucial qu'elle joue dans la mise en œuvre du Programme 2030.

42. Les entités du système des Nations Unies pour le développement doivent allouer des ressources suffisantes pour réaliser les objectifs des pays en développement, notamment à travers leurs bureaux régionaux et avec l'appui des commissions régionales.

43. La coopération Sud-Sud contribue à l'éradication de la pauvreté et au développement durable. Le processus de repositionnement représente une occasion unique de concentrer les efforts de développement sur la facilitation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et sur l'appui aux États Membres en matière de collecte des données, d'évaluation et d'étude de l'impact de ses efforts. Il faut également renforcer la coopération triangulaire de sorte que l'expérience et le savoir-faire acquis bénéficient réellement au développement.

44. Enfin, la réforme du système de développement des Nations Unies a pour finalité de rendre l'Organisation plus stratégique, transparente, ouverte à la collaboration, efficace, effective et axée sur les résultats, afin qu'elle soutienne plus efficacement les

États Membres dans la mise en œuvre du Programme 2030.

45. **M. Zahir** (Maldives), parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale (A/73/63-E/2018/8) montre que le système de développement des Nations Unies doit créer ses propres capacités et son propre savoir-faire afin de relever comme il convient les défis qu'affrontent les pays en situation particulière tels que les petits États insulaires en développement.

46. Les actions traditionnelles de développement à grande échelle ont révélé leurs limites et leur inefficacité dans les petits États insulaires en développement, à cause notamment de la grande dispersion de leurs îles et de leurs populations. Pour venir en aide en priorité aux plus défavorisés, il faut définir des stratégies novatrices, renforcer les capacités nationales et utiliser les mécanismes locaux pour améliorer la collecte des données et concevoir et exécuter des programmes de développement.

47. Les États membres de l'Alliance ont été parmi les premiers à adopter des instruments de développement durable aussi fondamentaux que le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Nouveau Programme pour les villes et l'Accord de Paris, adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ils demeurent attachés au renforcement du système de développement des Nations Unies et souhaitent qu'il leur fournisse l'assistance nécessaire à la pleine mise en œuvre du Programme 2030. Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) demeurent la référence fondamentale pour leur développement.

48. Le mécanisme actuel de financement du système de développement n'a pas répondu aux attentes concernant les niveaux de prévisibilité ou de stabilité des ressources. Les partenaires de développement doivent donc traiter cette question en toute priorité, notamment à travers un dialogue permanent.

49. Sachant que le destin des petits États insulaires en développement et de leurs populations est lié à l'action des bureaux plurinationaux, ceux-ci attendent avec impatience les conclusions et recommandations de l'examen approfondi et inclusif de ces bureaux qui sera conduit en 2019. Un examen approfondi de haut niveau à mi-parcours sera également mené en 2019 pour évaluer les progrès accomplis en cinq ans depuis

l'adoption des Orientations de Samoa. Dans ce processus, l'engagement constructif de la communauté internationale sera requis, notamment grâce aux contributions des fonds d'affectation spéciale.

50. Les partenariats revêtent une importance particulière pour les petits États insulaires en développement. Ils doivent être authentiques, durables et basés sur le respect mutuel. L'ONU peut contribuer à la formulation de politiques et d'orientations pour établir des partenariats avec le secteur privé, ceux-ci bénéficiant également au système de développement des Nations Unies. Il importe cependant que les entités des Nations Unies ne fassent pas concurrence aux pays de programme du point de vue des possibilités de partenariat avec des entreprises privées locales. Les Nations Unies devraient mettre l'accent sur les partenariats avec le secteur privé international tout en appuyant les partenariats entre les gouvernements et le secteur privé local.

51. La coopération Nord-Sud demeure l'outil privilégié de la coopération pour le développement, mais la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire doivent continuer de figurer dans les politiques et cadres stratégiques des fonds et programmes du système de développement des Nations Unies afin de compléter cette coopération et non pas de s'y substituer.

52. Enfin, il est indispensable de renforcer le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour qu'il contribue davantage à l'action des pays en développement en élaborant à leur intention des orientations, des règles fondamentales et des conseils. Le Bureau devrait établir une base plus solide et une meilleure protection de la coopération Sud-Sud et faciliter l'échange de bonnes pratiques.

53. *M. Braquetti (Monaco) prend la présidence.*

54. **M. Webson** (Antigua-et-Barbuda), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit qu'il faut accorder une attention particulière au financement du système redynamisé des coordonnateurs résidents et des bureaux plurinationaux dans les petits États insulaires en développement. L'éradication de la pauvreté, la croissance économique et le développement doivent être au centre des activités opérationnelles de développement. Parallèlement, les États Membres doivent mobiliser les ressources nécessaires de façon à la fois suffisante et prévisible.

55. Le système de développement des Nations Unies joue un rôle crucial pour répondre aux défis à long terme du développement dans les pays bénéficiaires, entre autres par la promotion et le transfert des nouvelles

technologies, le renforcement des capacités et la facilitation de l'accès des pays de programme à toute la gamme de services disponibles dans le système, à travers notamment les commissions régionales et leurs bureaux sous-régionaux.

56. Les importants et croissants déséquilibres entre les montants des ressources de base et ceux des autres ressources affaiblissent le cadre multilatéral de l'aide au développement du fait de la propagation des financements conditionnels qui perpétuent des approches incohérentes dans l'exécution des programmes et mettent à mal l'efficacité du développement. Quel que soit le bien-fondé des conditions accrues qui accompagnent la mobilisation de ressources autres que les ressources de base, l'imprévisibilité du financement ne fait que gonfler les coûts opérationnels et fragmenter davantage le système de développement des Nations Unies, notamment au niveau des pays. L'aide au développement doit être adaptée aux politiques et plans nationaux et libre de toute conditionnalité, celle-ci ayant trop souvent entravé l'efficacité et l'efficacités de ces plans et politiques. Il faut également que les activités opérationnelles de développement tiennent compte de la nécessité d'encourager le renforcement des capacités nationales.

57. L'incapacité des pays développés d'honorer leurs engagements en matière d'APD est inquiétante, notamment parce que les niveaux d'APD continuent de décroître et que les financements restent largement insuffisants. L'économie mondiale a repris des couleurs après des années de récession, mais les bailleurs de fonds ne sont pas encore prêts à honorer les engagements pris pour accroître les niveaux d'APD. Si cette tendance se poursuit, il sera bientôt impossible de réaliser les objectifs universels fondamentaux.

58. La prévisibilité et les niveaux des financements sont un élément essentiel de la pleine exécution des Orientations de Samoa, ce qui révèle le caractère crucial du financement des petits États insulaires en développement. Il faut à cet égard accorder la priorité à l'accroissement des financements du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales. L'examen, en 2019, des Orientations de Samoa permettra de relever les lacunes et défaillances potentielles qu'il faudra absolument traiter au cours des cinq prochaines années.

59. La CARICOM se réjouit de la tenue de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et ne doute pas que les

gouvernements conviendront d'un document final à la fois concis, bien cadré et concret, qui contribuera à renforcer et dynamiser la coopération Sud-Sud afin de répondre aux besoins des pays en développement.

60. **M. Gadabu** (Nauru), parlant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, dit que ceux-ci sont pleinement favorables à une réforme systématique qui tienne compte des priorités de développement propres à la région et aux pays et consacre l'engagement de ne laisser personne de côté. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies est destiné à adapter comme il convient le rôle et les activités opérationnelles des bureaux plurinationaux. Les petits États insulaires en développement du Pacifique doivent être consultés à cet égard.

61. Les opérations que mènent les Nations Unies dans la région du Pacifique sont organisées dans le cadre d'un accord plurinational, sous la direction de deux coordonnateurs résidents et d'une équipe conjointe de pays des Nations Unies, avec deux pôles régionaux aux Fidji et au Samoa. Le bureau régional est géographiquement éloigné de plusieurs des pays qu'il sert et il n'est accessible que par des liaisons aériennes longues, indirectes et coûteuses, ce qui occasionne des frais excessifs alors que les ressources sont déjà limitées. Il faut donc élargir la présence des Nations Unies dans des régions mal desservies du Pacifique si l'on veut accroître l'efficacité et la qualité de la représentation des bureaux plurinationaux tout en renforçant leurs fonctions. On pourra ainsi relever les défis complexes du développement et répondre aux priorités des petits États insulaires en développement du Pacifique.

62. Le bureau plurinational de la région du Pacifique a besoin de ressources suffisantes pour couvrir les budgets voyages de son personnel et répondre à une demande accrue en matière de coordination. Dans le système actuellement en place, l'insuffisance des budgets voyages signifie qu'un coordonnateur résident peut être dans l'impossibilité d'effectuer une visite annuelle aux pays couverts par le bureau plurinational. La répartition des financements discrétionnaires au prorata des pays servis par un bureau pourrait constituer un moyen de s'assurer que les besoins en ressources sont convenablement couverts.

63. Il est souhaitable de mobiliser des sources de financement suffisantes et prévisibles aux moyens des ressources de base, notamment lorsqu'il s'agit de planification à long terme d'actions de prévention de catastrophes humanitaires. Les petits États insulaires en

développement du Pacifique appuient la proposition figurant dans le plan de mise en œuvre concernant la mise en place d'un modèle de financement durable à long terme pour le système des coordonnateurs résidents, ainsi que celle d'un examen plus approfondi des gains d'efficacité et de la formule de partage des coûts.

64. La résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale a prescrit la limitation du nombre de pays couverts par un bureau plurinational donné. Dans ce contexte, il serait bon de voir s'il est approprié de confier à un coordonnateur résident la responsabilité de nombreux pays très distincts éparpillés sur de grandes distances. Conformément au mandat de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, il faudrait créer un nouveau bureau plurinational dans la région du Pacifique Nord.

65. **M. Sinha** (Inde) dit que le système de développement des Nations Unies réformé serait plus cohérent, efficace et effectif et devrait respecter les principes de prise en charge et de direction nationales, ainsi que les priorités du développement. Si l'accroissement des ressources peut améliorer la prévisibilité et l'impartialité du système, il faut aussi que les donateurs augmentent leurs contributions volontaires afin que le système redynamisé des coordonnateurs résidents soit opérationnel dans les délais requis.

66. Les ressources destinées aux programmes de développement de base ne doivent pas être détournées de leur destination, ce qui serait préjudiciable aux PMA, aux PMA sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Le débat du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles de développement sera une excellente occasion de discuter utilement du plan de mise en œuvre et du projet de pacte de financement concernant le système de développement dans sa nouvelle configuration.

67. Le partenariat mondial défini dans l'objectif de développement durable 17 sera essentiel pour relever les défis qu'affrontent les pays en développement. La coopération Sud-Sud s'est élargie et dépasse largement le cadre de la coopération technique. Elle porte aussi sur le commerce, l'investissement, les infrastructures, la connectivité et la coordination des politiques et stratégies de développement. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont certes fondamentalement distinctes de la coopération Nord-Sud, mais elles doivent compléter celle-ci et non pas la remplacer ou la diluer.

68. L'Inde, qui possède une expérience unique en matière d'édification institutionnelle compte tenu de l'étendue de son territoire et de la complexité du pays, se félicite de l'occasion offerte d'échanger des données d'expérience et des connaissances avec des pays similaires du Sud et de faciliter de façon dynamique l'évolution de la coopération Sud-Sud, notamment par l'accueil de sommets et de conférences. La délégation indienne attend avec impatience la tenue, en 2019, de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Pour renforcer son action en faveur de la coopération Sud-Sud, l'Inde a créé le Fonds de partenariat pour le développement Inde-Nations Unies et mobilisé 150 millions de dollars pour des projets de développement dans les PMA et les petits États insulaires en développement, dont 22 ont été lancés en 2018. L'Inde demeure très attachée au partage de son expérience et de son savoir-faire dans le domaine du développement.

69. **M. Skoknic Tapia** (Chili) dit que les changements en profondeur qui se sont produits dans les sphères économique, politique, technologique et socioculturelle ont directement pesé sur le système de coopération internationale. Dans ce contexte, la coopération Sud-Sud favorise le dialogue entre les pays en développement, les aide à surmonter des défis communs et à échapper au modèle dominant de la coopération Nord-Sud. Le Chili salue le rôle prépondérant des pays du Sud, qui se reflète dans la multiplication des initiatives de coopération Sud-Sud dans la région. La coopération Sud-Sud basée sur une vision pluridimensionnelle du développement est un volet important de la politique extérieure du Chili.

70. Depuis les années 90, le Chili apporte une assistance technique et offre des formations dans les domaines où il affiche des avantages comparatifs en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il a récemment commencé à élargir ces interventions à d'autres régions. L'Agence chilienne de coopération internationale pour le développement a offert des cycles de formation à des milliers de personnes des pays du Sud. Elle a également participé à des opérations de coopération triangulaire depuis 1998. En 2017, elle a établi un partenariat avec 14 pays et organismes en tant que partenaire triangulaire et avec 39 pays et organismes en tant que partenaire bénéficiaire.

71. Le Chili a également mis en place des mécanismes novateurs de financement dans le cadre de fonds de coopération conjoints, notamment avec le Mexique et l'Espagne, et d'un fonds chilien de lutte contre la faim et la pauvreté dans les pays d'Amérique latine, des Caraïbes, des îles du Pacifique et d'Afrique. Ces fonds ont permis, avec la collaboration d'acteurs du secteur

privé, de la société civile et d'universités, de réaliser des projets importants, dont la reconstruction de l'École chilienne d'Haïti détruite par le séisme dévastateur de 2010.

72. La politique de coopération pour le développement et les plans nationaux de développement sont aujourd'hui progressivement et concomitamment mis au service de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. L'exécution de ce programme nécessite une mobilisation accrue de ressources financières et non financières. À cet égard, le Chili se félicite de la préparation de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui sera l'occasion unique de répondre aux défis posés dans le domaine de la gestion de la coopération triangulaire et de la coopération Sud-Sud ; de mettre en lumière leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable ; de promouvoir la coopération triangulaire pour favoriser la participation d'autres acteurs internationaux et de promouvoir une action mondiale harmonisée avec le modèle du développement durable.

73. Il importe de renforcer les systèmes d'établissement de rapports et de production de données pour ces types de coopération et d'adopter des mécanismes pluridimensionnels de mesure du développement. Il sera ainsi possible de réévaluer les contributions apportées à la coopération Sud-Sud, d'adopter des programmes, mesures et politiques dans le monde entier et de renforcer leur impact, leur portée et leur durabilité.

74. **M. Alkadi** (Arabie saoudite) dit que les efforts déployés pour réformer le système de développement des Nations Unies doivent tenir compte de la diversité des capacités, priorités et législations nationales des pays. Des mesures doivent aussi être prises pour renforcer la transparence des divers fonds de développement. En outre, la baisse récente des contributions de base suscite une grande préoccupation.

75. L'Arabie saoudite appuie la coopération Sud-Sud et accorde aux autres pays une aide au développement depuis les années 50, qu'il s'agisse d'aide directe ou de crédits concessionnels. Elle a toujours été parmi les premiers pays à répondre aux appels des fonds d'urgence pour les pays en crise. Elle a effacé plus de 6 milliards de dollars de dette due par les pays pauvres et a accordé pour l'équivalent de près de 1,9 % de son Produit national brut en aide, soit bien plus que l'objectif de 0,7% d'APD. L'aide accordée au cours des 30 dernières années s'est élevée à plus de 100 milliards de dollars.

76. **M. Ustinov** (Fédération de Russie) dit que chaque étape de la réforme du système de développement des Nations Unies, notamment le plan de mise en œuvre du Secrétaire général sur le système des coordonnateurs résidents, la création d'un nouvel organe d'évaluation à l'échelle du système et la formulation de recommandations sur l'amélioration de la dimension régionale et de la restructuration du Département des affaires économiques et sociales, doit être organisée en toute transparence et ouverture. Il faut que les États Membres soient régulièrement et pleinement informés des actions conduites par le Secrétariat à ce titre.

77. La restructuration du système de développement doit être menée conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et complétée par des réunions d'informations régulières sur le fonctionnement du Comité directeur de hauts fonctionnaires. Ce comité étant un élément important du programme de réforme du Secrétaire général, il est regrettable qu'à ce jour aucune information n'ait été communiquée sur ses travaux. Conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, l'instance la plus appropriée pour que les États Membres discutent des mesures à prendre pour réformer le système de développement est le débat du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles de développement.

78. Il est évident que la question du financement est un des plus grands obstacles à la mise en œuvre de la réforme. La délégation russe est disposée à tenir un dialogue constructif pour définir les paramètres de financement du système redynamisé des coordonnateurs résidents et les modalités régissant le fonctionnement du fonds d'affectation spéciale. Les gains d'efficacité que la réforme permettra de réaliser à moyen terme, qui en sont un des principaux objectifs, couvriront les dépenses. Ils permettront non seulement de maintenir la nouvelle génération de coordonnateurs résidents, mais aussi d'obtenir les financements nécessaires à long terme et de renoncer à la mobilisation de fonds supplémentaires, ce qui encouragera les partenaires et donateurs à appuyer le système de développement.

79. La réunion qui a eu lieu la semaine précédente avec les coordonnateurs résidents a été utile bien qu'inexplicablement courte. Il faut organiser de telles réunions et prévoir suffisamment de temps pour les discussions, par exemple en marge du débat du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles de développement.

80. La Fédération de Russie se félicite de l'élargissement et de l'amélioration des mécanismes de

coopération entre les pays en développement. Dans ce cadre, il faudrait laisser aux pays du Sud le soin de définir l'ordre du jour de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud en se basant sur les principes de respect de la souveraineté, de la prise en charge et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-intervention dans les affaires intérieures et des avantages mutuels.

81. **M^{me} Regueira** (Cuba) dit que le système de développement des Nations Unies a un rôle de premier plan à jouer dans la promotion de la réalisation des priorités nationales de développement durable et dans la mise en œuvre du Programme 2030, afin de promouvoir le développement durable des pays du Sud. Le système devrait cependant contribuer plus largement à la solution des problèmes spécifiques que connaissent les pays les plus vulnérables.

82. L'ambitieux processus de réforme du système de développement des Nations Unies doit strictement respecter les principes régissant les activités opérationnelles dans les pays, en particulier la neutralité du système de développement, la nature intergouvernementale de ces opérations et les objectifs strictement liés au développement.

83. La coopération Nord-Sud basée sur des contributions ordinaires et inconditionnelles doit continuer à être la pierre angulaire des activités opérationnelles de développement. Le financement au sein du système de développement des Nations Unies doit continuer de préserver le principe des responsabilités communes mais différenciées, de se distinguer des mécanismes financiers destinés à la mise en œuvre du Programme 2030 et d'être basé sur les trois piliers du développement.

84. Les pays en développement doivent être des acteurs décisifs de la gouvernance du système de développement. Celui-ci doit s'appuyer sur des politiques souples et inclusives respectueuses de la souveraineté nationale, de l'autodétermination des peuples et de la prise en charge par les gouvernements des processus de développement.

85. Cuba est fermement attaché à la coopération Sud-Sud et à une coopération régionale et mondiale renforcée et inclusive assise sur les principes de solidarité et de respect mutuel. La délégation cubaine se réjouit de la tenue de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui sera l'occasion de renforcer les mécanismes et les partenariats institutionnels actuels. Cependant, la coopération Nord-Sud et l'APD doivent rester les principaux mécanismes de mise en œuvre du

Programme 2030 et des autres objectifs arrêtés sur le plan international.

86. **M^{me} Mendoza Elguea** (Mexique) dit que les objectifs de développement durable ne seront pas réalisés si l'on maintient le statu quo actuel. Les États doivent prendre l'initiative de la réforme du système de développement des Nations Unies tout en apportant les ajustements nécessaires à leurs politiques nationales.

87. Plusieurs questions fondamentales non encore examinées par la réforme du système des Nations Unies, dont celles qui touchent à la corrélation entre questions humanitaires et développement, devront être traitées au niveau national. Le Mexique étant vulnérable aux catastrophes naturelles, il est inconcevable que le coordonnateur résident ne participe pas aux actions de secours en cas de situation d'urgence due à une catastrophe naturelle.

88. Le Secrétariat des Nations Unies doit disposer des ressources nécessaires pour contribuer au mécanisme de partage des coûts pour le système des coordonnateurs résidents. À cet égard, il importe que les délégués des Deuxième et Cinquième Commissions coordonnent leurs efforts pour que les négociations budgétaires de décembre 2018 reflètent les consensus et engagements actuels.

89. Le débat du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles de développement, qui aura lieu en mai 2019, permettra de faire le point de la mise en œuvre des réformes concernant le développement, puisque le nouveau système des coordonnateurs résidents aura alors déjà été lancé. Ce sera aussi l'occasion de discuter de la manière dont les réformes régionales concorderont avec les réformes nationales et mondiales. Dans ce contexte, le Mexique insiste pour que la CEPALC soit reconnue comme un des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, chaque commission régionale a un mandat et des activités distinctes et il serait donc approprié que le Secrétaire général présente ses analyses sur une base régionale.

90. Le Mexique demeure attaché au système de développement des Nations Unies et souligne qu'il faut renforcer les nouvelles méthodes de travail afin de mettre en œuvre le Programme 2030 et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

91. **M^{me} Lora-santos** (Philippines) dit que le principe d'ouverture et l'obligation de ne laisser personne de côté sont d'une importance fondamentale pour son pays et que les activités opérationnelles de développement des Nations Unies doivent être adaptées aux plans, priorités et évolutions des besoins des États Membres.

Ces préceptes ont guidé les descriptifs de programme et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement des Philippines, ainsi que l'action du pays avec le Coordonnateur résident des Nations Unies.

92. Lorsque le système des coordonnateurs résidents sera redynamisé, transparent et responsable, il constituera la pierre angulaire du système de développement repositionné des Nations Unies. Le plan de mise en œuvre du Secrétaire général est à cet égard bien accueilli car il permettra au système des coordonnateurs résidents de continuer à œuvrer au premier chef en faveur du développement et de l'éradication de la pauvreté tout en collaborant avec les pays hôtes et en les aidant de façon adaptée à leurs besoins. Les Philippines connaissent les problèmes propres aux pays à revenu intermédiaire et sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques. C'est la raison pour laquelle la délégation philippine demande que les pays soient consultés dans le choix des équipes de pays et des coordonnateurs résidents, qui doivent disposer des outils et avoir le profil approprié pour répondre aux besoins des pays.

93. Bien que les pays de programme doivent assumer une juste part des dépenses de développement, il est nécessaire de mobiliser des ressources stables, importantes et durables dans le système repositionné afin de remédier au déclin des contributions de base et faire en sorte que les pays n'assument pas une charge trop lourde. Il faudra aussi renforcer la coopération en matière d'analyse des politiques de développement entre les coordonnateurs résidents et le système de développement des Nations Unies de manière à mobiliser des ressources et des connaissances spécialisés dans l'ensemble du système.

94. Si la coopération Sud-Sud est essentielle à l'action de développement des pays en développement, elle doit compléter la coopération Nord-Sud et non pas la remplacer. Les initiatives qui contribuent à l'institutionnalisation de la coopération Sud-Sud au sein du système de développement des Nations Unies sont les bienvenues, notamment celles qui renforcent le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. La délégation philippine salue également l'appui aux initiatives Sud-Sud conduites par les États Membres aux niveaux national, régional et mondial pour mettre en œuvre le Programme 2030 et se réjouit de la tenue de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

95. **M. Shumski** (Biélorus) accueille avec satisfaction la résolution 71/243 de l'Assemblée générale et le plan de mise en œuvre concernant la redynamisation du système des coordonnateurs résidents tout en soulignant

qu'ils ne constituent que les premières mesures de la réforme du système de développement des Nations Unies. Le succès du repositionnement du système se traduira par une amélioration tangible de la qualité de l'appui fourni par les États Membres aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. Il est nécessaire que tous les États Membres respectent pleinement et inébranlablement les principes de réorganisation agréés afin de renforcer la cohérence à l'échelle du système et d'empêcher la fragmentation. Ce respect est une condition préalable à la mise en place équilibrée des réformes qui seront définies.

96. Les États Membres ont la responsabilité de réaliser un développement durable sur leur territoire et de coordonner tous les types d'aide extérieure. Le défi de la réforme du système de développement réside dans l'intégration ciblée et efficace de cette aide dans le processus de développement national.

97. Il importe en outre de renforcer le niveau de coopération entre le système redynamisé des coordonnateurs résidents et les mécanismes et institutions nationaux de développement durable. À ce titre, il appartient aux États Membres de considérer les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement comme un outil fondamental de l'action du système des Nations Unies dans les pays. En plus de la coordination des cycles de planification au niveau mondial, les plans-cadres doivent être vus comme un instrument d'aide aux gouvernements permettant d'agir dans les domaines prioritaires et de mettre en œuvre les mécanismes nationaux de réalisation des objectifs de développement durable.

98. Le Bélarus se félicite de l'importance que le Secrétaire général donne au renforcement de l'assistance aux pays à revenu intermédiaire, ce qui requiert une stratégie globale à long terme de réalisation du développement durable. Le Gouvernement du Bélarus souhaite à cet égard recevoir une assistance importante du Secrétariat et des organismes des Nations Unies.

99. Plusieurs aspects de la réorientation et du renforcement du système de développement durable sont maintenant plus clairs et plus transparents, mais nombre de questions pratiques n'ont pas encore été traitées. Ainsi, il est difficile de voir comment les accords précédents conclus entre le Programme des Nations Unies pour le développement et les pays hôtes, dans lesquels ont été définies les conditions spécifiques de l'appui financier, pourraient maintenant être élargis aux coordonnateurs résidents. Il est également nécessaire d'avoir le moment venu une discussion approfondie sur plusieurs questions qui dépassent le

champ habituel de l'immunité diplomatique, notamment les conditions de travail des coordonnateurs résidents, leurs bureaux, les services créés dans ces bureaux afin d'appuyer toutes les institutions du pays d'accueil, ainsi que les opérations et services conduits par ces services.

100. **M^{me} Benjasil** (Thaïlande) dit que le repositionnement du système de développement des Nations Unies, qui lui permettra de réaliser des résultats tangibles impactant la vie des gens, est essentiel à la reconstruction de la confiance à l'égard des Nations Unies dans un contexte où le multilatéralisme est remis en cause. Il faut donc mener en toute priorité une transition douce vers un système de développement plus efficace et pertinent. La redynamisation du système des coordonnateurs résidents est à cet égard encourageante. La Thaïlande a contribué pour un montant de 200 000 dollars à l'appui à la mise en œuvre du système des coordonnateurs résidents.

101. Soulignant l'importance du dialogue et des consultations régulières entre les coordonnateurs résidents et les gouvernements hôtes, l'oratrice indique que les coordonnateurs résidents doivent bien connaître les situations nationales et œuvrer à établir la confiance afin de conduire les bureaux de pays à réaliser comme il convient les objectifs de développement durable. Les coordonnateurs résidents peuvent jouer un rôle actif dans la promotion de la collaboration entre les divers acteurs dans les actions de développement menées sur la base des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Ils peuvent également aider les partenaires à exploiter le potentiel non exploité tout en œuvrant à atteindre l'objectif commun de ne laisser personne de côté.

102. Il faudra aussi revoir l'architecture régionale pour être au diapason des changements intervenant à l'échelle mondiale. En tant que pays hôte de la CESAP, la Thaïlande appuie l'approche régionale du développement, qui exige une coordination approfondie entre les organisations régionales et sous-régionales, et qui est porteuse d'une plus grande cohérence. La CESAP devrait renforcer sa collaboration avec l'ASEAN de manière à tirer parti des complémentarités entre sa Vision 2025 et le Programme 2030. Le Centre d'études et d'échanges sur le développement durable de l'ASEAN, qui sera créé en 2019, servira à mener à bien ce type d'initiatives.

103. La Thaïlande appuie la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en tant que complément à la coopération Nord-Sud et a coopéré avec des pays en développement dans le monde entier afin de promouvoir l'infrastructure, valoriser le capital humain et renforcer les capacités à travers des moyens adaptés à la demande,

axés sur l'être humain et fondés sur des données factuelles. La Thaïlande se réjouit de travailler avec les partenaires actuels et nouveaux en se fondant sur sa philosophie de « l'économie de suffisance ». Elle a contribué pour un montant de 50 000 dollars au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et a réaffecté des fonctionnaires au bureau régional du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à Bangkok. La Thaïlande se réjouit de la tenue de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis, de faire le point des insuffisances et de veiller à ce que ce type de coopération corresponde bien au contexte actuel.

104. **M. Al-Mahmoud** (Qatar) dit que les objectifs ambitieux du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba doivent être réalisés à travers la coopération internationale en accordant une grande attention à la situation particulière, aux capacités et aux besoins de chaque pays. L'orateur salue la vision du Secrétaire général concernant la réforme du système de développement des Nations Unies et prend l'engagement que le Qatar apportera sa contribution financière à cet égard. Le système redynamisé des coordonnateurs résidents constituera un élément essentiel de cette réforme. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies sera également un outil important qui veillera à ce que les activités opérationnelles appuient les efforts des pays en développement de façon coordonnée et globale.

105. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur la coopération Sud-Sud (A/73/321), il est de plus en plus admis au sein du système des Nations Unies que l'apprentissage et la coordination des politiques entre les pays du Sud, ainsi que le transfert de savoir-faire et de technologies, sont des moyens efficaces d'accélérer le développement durable. Le Qatar a accueilli le deuxième Sommet du Sud en 2005 et l'Exposition régionale des États arabes sur le développement Sud-Sud en 2014. Il fournit régulièrement une aide au développement et une assistance humanitaire – en plus et au-delà de ses contributions au titre de l'APD – à des pays qui font face à des difficultés économiques, des crises humanitaires ou des catastrophes naturelles. Il se réjouit de prendre part à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui aura lieu en 2019 à Buenos Aires, et au troisième Sommet du Sud qui devrait se tenir en 2019 en Ouganda.

106. **M. Mohamed** (Soudan) dit qu'il s'attend à ce que la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système de développement des

Nations Unies soit pleinement appliquée. La délégation soudanaise appuie le processus de dynamisation du rôle des coordonnateurs résidents dont l'objectif premier est l'éradication de la pauvreté conformément à la nature intégrée du Programme 2030 et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui doivent être exécutés selon le principe de la prise en charge et de la direction nationales. Il faut que ces cadres soient préparés et finalisés en parfaite consultation et en plein accord avec les gouvernements. Alors que le Darfour achèvera dans quelques années sa transition de la phase de maintien de la paix à celle de la consolidation de la paix, le Soudan ne doute pas que l'équipe de pays des Nations Unies bénéficiera des ressources nécessaires afin de lancer des actions de développement au Darfour et partout dans le pays.

107. La coopération Sud-Sud complète la coopération Nord-Sud et ne la remplace pas. Le Soudan attend avec impatience la tenue de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui aura lieu en 2019.

108. **M. Benarbia** (Algérie) dit que le repositionnement du système de développement des Nations Unies ne reflète pas toutes les propositions du Secrétaire général, mais qu'il a abouti au meilleur résultat possible. Le système est prêt à mettre en œuvre le Programme 2030. Il importe de saluer le plan de mise en œuvre du Secrétaire général concernant la dynamisation du système des coordonnateurs résidents et les mesures prises pour lancer des consultations sur le pacte de financement. À cet égard, le rôle des pays africains mérite une attention spéciale. L'Algérie se réjouit de l'examen de la mise en œuvre du système des coordonnateurs résidents et de l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale qui s'y rattache.

109. La délégation algérienne se félicite également de la tenue de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui devrait être l'occasion de renforcer le rôle catalyseur que joue ce type de coopération dans la mise en œuvre du Programme 2030. La coopération Sud-Sud exprime la solidarité des pays en développement dans la réalisation en commun des objectifs de développement durable. Elle ne doit pas être une raison de se désengager de la coopération Nord-Sud, qui demeure le cadre principal de la coopération internationale pour le développement.

110. **M. Bolaji** (Nigéria) dit qu'on n'insistera jamais assez sur l'importance de la promotion, de la mise en place et du renforcement des capacités des pays en développement dans les efforts qu'ils déploient en faveur du développement durable. Toutes les entités du système de développement des Nations Unies doivent

jouer un rôle stratégique, être responsables, transparentes, ouvertes à la collaboration, efficaces et efficaces dans la recherche de résultats dans les pays. À ce titre, l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies demeure l'instrument approprié qui guide les efforts de développement.

111. Il importe que le système redynamisé des coordonnateurs résidents fonctionne suivant le principe de la prise en charge et de la direction nationales tout en restant apolitique et que l'accent soit mis sur le développement du pays hôte et la fourniture d'un appui basé sur ses besoins et ses priorités. Les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement doivent aussi répondre aux besoins spécifiques des pays en développement et des pays les moins avancés. La délégation nigériane se félicite de la hausse régulière des dépenses consenties en Afrique dans le cadre de la stratégie visant à aider les personnes les plus exclues.

112. L'APD demeure un des principaux instruments de l'aide au développement et les pays développés qui ne l'ont pas encore fait doivent honorer les engagements pris à cet égard. Conformément au rapport du Secrétaire général sur les activités opérationnelles de développement (A/73/63-E/2018/8), le Gouvernement nigérian attache un grand prix à la corrélation entre développement et assistance humanitaire. Cependant, il ne faut pas que les pays donateurs en particulier apportent une assistance humanitaire sous couvert d'APD.

113. La coopération Sud-Sud contribue dans une large mesure à surmonter les obstacles à la mise en œuvre du Programme 2030 comme en témoigne l'intérêt croissant que les gouvernements africains, de plus en plus nombreux, portent à l'apprentissage par les pairs et l'échange de connaissances. C'est ainsi que le Corps nigérian pour l'assistance technique, qui est chargé de mener des initiatives de coopération Sud-Sud à tous les niveaux, a contribué à modifier la perception selon laquelle l'Afrique ne fait que bénéficier de l'aide étrangère. Il a ainsi apporté une contribution positive à des actions de développement en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique. Le Nigéria salue le renforcement du rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud par l'échange de connaissances et se félicite tout particulièrement de la création d'un mécanisme interorganisations et de la création de centres d'information qui permettront d'élargir les flux d'information et d'échanger les bonnes pratiques, les connaissances et les données d'expérience dans le cadre de la préparation de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

114. **M^{me} Li Jia** (Chine) dit que dans une conjoncture internationale marquée par l'instabilité et les incertitudes, il sera difficile de réaliser les objectifs de développement durable en 2030. Les pays en développement doivent continuer à œuvrer à l'éradication de la pauvreté, à l'amélioration des conditions d'existence de leur population, à la promotion du développement économique et social et à la protection de l'environnement. Le système de développement des Nations Unies est appelé à appliquer activement les résolutions [71/243](#) et [72/279](#) de l'Assemblée générale, à continuer de se concentrer sur le développement et sur l'élargissement des investissements et à aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030.

115. Le suivi des actions concernant le repositionnement du système de développement des Nations Unies est une action à long terme qui doit respecter le mandat établi par la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale. Le développement est l'élément central de ces actions de réforme. L'éradication de la pauvreté en est l'objectif premier. Ce processus doit être conduit par les États Membres, qui en seront comptables. Il doit renforcer la voix et la représentation des pays en développement et contribuer au règlement de leurs difficultés pratiques.

116. La Chine appuie le renforcement du système de développement des Nations Unies par la réforme, celle-ci devant consolider la coordination, la coopération, la cohésion et les synergies entre les organismes des Nations Unies. Le système devrait promouvoir l'exécution des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des programmes de pays en tenant compte des conditions et priorités nationales des pays de programme.

117. Il est indispensable de renforcer la mobilisation des ressources affectées au développement face à l'insuffisance persistante des fonds et à la structure inégale du système de développement des Nations Unies. Il faut aussi allouer d'urgence au nouveau système des coordonnateurs résidents des ressources suffisantes afin de le rendre opérationnel en 2019. Les pays développés doivent pour leur part mobiliser davantage de ressources de base et assouplir l'affectation des autres ressources tout en respectant le principe des responsabilités communes mais différenciées.

118. Il est attendu des pays en développement qu'ils s'efforcent, au mieux de leurs possibilités, de fournir au système de développement des Nations Unies des contributions volontaires et un appui en ressources locales. Les autres acteurs concernés, dont le secteur

privé, doivent aussi apporter leur contribution dans le respect des priorités des pays de programme et des valeurs fondamentales des Nations Unies.

119. La communauté internationale doit régler d'urgence le problème du développement inadéquat et inégal dans les pays en développement. Il faut absolument renforcer les partenariats pour le développement et établir un modèle de coopération pour le développement centré sur les Nations Unies, qui passe d'abord par le canal principal de la coopération Nord-Sud, puis par le canal complémentaire de la coopération Sud-Sud, sachant que celle-ci ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud. Les responsabilités, principes et normes de la coopération Nord-Sud ne peuvent s'appliquer à la coopération Sud-Sud.

120. Les participants à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui aura lieu en 2019, devront respecter les principes fondamentaux de la coopération Sud-Sud, favoriser des initiatives venant de pays du Sud, notamment l'Initiative « Une ceinture et une Route », et approfondir la coopération pragmatique dans les domaines de la réduction de la pauvreté, du développement des infrastructures, de l'éducation et de la santé afin de créer un environnement favorable à la coopération Sud-Sud à long terme.

121. La Chine demande instamment aux pays développés d'honorer leurs engagements concernant l'APD, d'assurer le transfert de technologies aux pays en développement et de les aider à renforcer leurs capacités de développement. Le système de développement des Nations Unies devrait soutenir la coopération Sud-Sud en tenant compte des besoins actuels des pays en développement.

122. La Chine, qui est le plus grand pays en développement, appuie la vision d'un développement novateur, coordonné, vert, ouvert et partagé. Elle s'engage à extraire les pauvres des zones rurales de la pauvreté et apporte, du mieux qu'elle peut, son aide à d'autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud. En 2018, la Chine a augmenté ses contributions aux organismes concernés du système de développement des Nations Unies. Elle a aussi accueilli des forums sur la coopération régionale en collaboration avec des pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'avec des pays arabes.

123. **M. Paudel Chhetri** (Népal) dit que l'ambitieux Programme 2030 exige du système de développement des Nations Unies qu'il soit très réactif, efficace et rationnel. La résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale donne de bonnes orientations à cet égard et il faut se

féliciter de la mise en place, en janvier 2019, du système redynamisé des coordonnateurs résidents à la faveur de l'exécution du plan de mise en œuvre du Secrétaire général. Le principe de prise en charge et de direction nationales à tous les niveaux sont des conditions essentielles à la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

124. La fonction fondamentale du coordonnateur résident est de veiller à ce que les actions des Nations Unies, notamment à travers les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les descriptifs de programmes de pays, soient coordonnées et conformes aux principaux plans et priorités de développement des gouvernements hôtes. La prise en charge nationale permet d'éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources, ce qui peut entamer la confiance voire compromettre la crédibilité même des Nations Unies à long terme. Pour que le système repositionné soit efficace, il faut qu'une nouvelle génération d'équipes de pays adopte de nouvelles méthodes et se débarrasse des mauvaises et inutiles habitudes.

125. Le Népal a lancé avec succès un processus politique qui a abouti à une nouvelle Constitution, des élections et un nouveau Gouvernement. Ayant recentré son action en faveur du développement et de la prospérité, le Népal a foi en la capacité du système repositionné de développement des Nations Unies de faire face efficacement aux besoins et priorités du développement. À cet égard, il est indispensable de faire le meilleur usage des moyens de mise en œuvre pour renforcer le système des coordonnateurs résidents et assurer son impartialité. Le financement doit être prévisible et en harmonie avec les priorités des pays de programme. Pour réaliser les objectifs de développement durable, la communauté internationale doit œuvrer à résorber le grand déficit de financement, sachant que les ressources de base sont le fondement du système de développement des Nations Unies.

126. La coopération Sud-Sud, qui complète la coopération Nord-Sud, est potentiellement en mesure d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra prochainement, sera une occasion importante d'établir de nouvelles règles et de tirer parti des avantages de cette coopération.

127. Les personnes les plus défavorisées dans les pays les plus vulnérables seront les premières à pâtir de

l'échec éventuel de la redynamisation du système de développement des Nations Unies. La capacité de répondre aux demandes de ces pays sera le critère décisif dans le succès ou l'échec du repositionnement de ce système.

128. **M. Garcia Moritán** (Argentine) dit que la coopération Sud-Sud s'est développée pendant plus de 40 ans en impliquant une grande variété d'acteurs. Les diverses méthodes de travail employées au titre de cette coopération s'appuient sur des principes permanents enracinés dans la diversité des histoires, capacités économiques, systèmes politiques et réalités des pays du Sud.

129. Le Groupe des 77 et la Chine ont largement contribué à la promotion de la coopération Sud-Sud dans le monde. Cependant les pays en développement continuent, malgré de grandes réalisations, à faire face à d'importants problèmes économiques, sociaux et environnementaux. L'échange de connaissances, d'expériences et de solutions en matière de développement, notamment par le renforcement de la coopération triangulaire et de la coopération Sud-Sud, est une condition fondamentale de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays du Sud.

130. La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui aura lieu en mars 2019 à Buenos Aires, permettra d'approfondir l'intégration de la coopération Sud-Sud dans les plans nationaux de développement et de renforcer les capacités des organismes publics de répondre aux besoins exprimés. Ce sera l'occasion de débattre de bonne foi des mesures concrètes à prendre pour améliorer l'établissement de rapports et l'évaluation, notamment les rapports facultatifs, et de créer des plates-formes d'échange des connaissances pour élargir l'accès aux capacités existantes et promouvoir l'établissement de partenariats. Les plates-formes régionales sont aussi importantes du point de vue du renforcement des capacités institutionnelles et de la méthodologie.

131. Il serait bon d'évaluer la manière dont les Nations Unies pourraient assurer le meilleur appui au développement des pays du Sud. Le récent repositionnement du système de développement est une excellente occasion de continuer à aller de l'avant, notamment à la faveur du nouveau rôle des bureaux de pays, que ce soit pour coordonner l'appui ou pour rendre opérationnels les mécanismes de suivi.

132. La coopération Sud-Sud joue un rôle important en complément à la coopération Nord-Sud. Intensifier cette coopération revient à promouvoir également la

coopération triangulaire et d'autres types de coopération. Pour l'Argentine, la valeur ajoutée de la coopération triangulaire tient au fait qu'elle apporte un appui tiré par la demande et compatible avec les priorités nationales.

133. **M^{me} Engelbrecht Schadtler** (République bolivarienne du Venezuela) dit que les activités du système de développement des Nations Unies doivent être régies par la conformité à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Les ressources disponibles sur le terrain pour les activités opérationnelles doivent être utilisées de façon efficace, effective et transparente, en gardant à l'esprit un principe de base : ces activités sont universelles, volontaires et adaptées aux besoins nationaux de développement.

134. Le Venezuela appuie le repositionnement du système de développement des Nations Unies et insiste sur l'importance déterminante des actions conduites aux niveaux régional et sous-régional dans la mise en œuvre du Programme 2030. Parallèlement, il faut améliorer les fonctions et renforcer le rôle des commissions économiques régionales car ce sont des institutions essentielles à la coopération intergouvernementales et à l'intégration régionale. Il faut également que soit maintenue la précieuse aide fournie par la CEPALC dans les domaines du renforcement des capacités nationales, des conseils en matière d'élaboration de politiques intégrées, de l'appui à la mise en place de politiques et d'assistance technique.

135. En s'appuyant sur des relations directes entre pairs, la coopération Sud-Sud est à la fois intégrée et stratégique. Conçue pour compléter la coopération Nord-Sud et non pas pour la remplacer, elle favorise la coopération bilatérale apolitique respectueuse des diverses idéologies et formes de gouvernement et permet de réaliser des projets de façon bien plus efficace, efficiente, pertinente et durable.

136. Il y a lieu également de renforcer le transfert de technologies afin de dynamiser les productions agricoles et industrielles dans les pays en développement. La promotion des petites et moyennes entreprises et des secteurs manufacturier, industriel et de la transformation des matières premières permettra d'accroître et de diversifier la production à moyen terme.

137. Le Venezuela a conclu un accord pétrolier qui a facilité l'accès aux produits pétroliers des pays des Caraïbes pendant plus de 10 ans. Une partie du coût du pétrole sert à financer des projets de développement à

long terme. Le Venezuela a également participé à des sommets bilatéraux régionaux à travers la CELAC.

138. **M. Rahmanto** (Indonésie) dit que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies a facilité le renforcement du système de développement des Nations Unies et lui a permis de soutenir plus largement les pays dans l'action qu'ils mènent pour réaliser les objectifs arrêtés sur le plan international. Le recours aux financements à court terme, spécifiquement affectés et fragmentés a toujours entraîné des difficultés opérationnelles. Le financement suffisant, prévisible et durable du système des coordonnateurs résidents est une condition fondamentale du succès du repositionnement du système de développement des Nations Unies. Cette condition contribuera à réduire au minimum les programmes et les financements faisant double emploi et à assurer une gestion efficace de ressources limitées.

139. Grâce aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays devraient imaginer des solutions adaptées à la nature des problèmes de développement particuliers en tenant compte des besoins et priorités des pays. La délégation indonésienne se réjouit d'approfondir les discussions sur les bureaux plurinationaux et les entités régionales des Nations Unies afin d'améliorer leurs contributions à la réalisation du Programme 2030 aux niveaux national et régional.

140. La coopération Sud-Sud, en tant que complément à la coopération Nord-Sud, est de plus en plus viable et efficace. Elle a permis de partager les solutions nationales et les avantages compétitifs des pays en développement partout dans le Sud. C'est un moyen alternatif d'appui financier qui peut être mis à profit dans une grande variété de programmes de développement, notamment dans la corrélation entre paix et développement.

141. L'Indonésie a soutenu des milliers de participants à des centaines de programmes dans les domaines de l'agriculture, des changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophe naturelle, de la santé maternelle et infantile, des infrastructures, de l'autonomisation de la femme et de la bonne gouvernance. Elle entend participer activement à l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud de novembre 2018, au cours de laquelle elle présentera ses programmes de coopération Sud-Sud. Elle accueillera en outre, en octobre 2018, le Forum d'intérêt général Asie-Pacifique, en collaboration avec la CESAP et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Elle attend par ailleurs avec impatience d'agir de façon

constructive lors de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

La séance est levée à 18 heures.